

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 Septembre 2021 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Angélique FOURNIER (a donné pouvoir à Roseline GOURDON)
– Nathalie VINCENT

Membre(s) absent(s) : /

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

RECONQUÊTE CENTRE BOURG - CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

Suite au dossier de consultation lancé pour ce marché public de maîtrise d'œuvre, 4 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres.

Une première analyse des dossiers a été réalisée par les services de l'A.T.D.A. (Agence Technique Départementale de l'Allier). Elle consistait à classer les bureaux d'étude selon trois critères définis dans le cahier des charges à savoir :

- Critère n°1 : les compétences de l'équipe – 30 %
- Critère n° 2 : la valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique présentée par le candidat – 50 %
- Critère n° 3 : le prix – 20 %

A l'issue de ce premier classement, les 3 bureaux d'étude les mieux classés ont été convoqués pour une audition. Seuls deux d'entre eux ont répondu à l'invitation.

Après une seconde analyse, la meilleure note a été attribuée au Cabinet ALTEREO.

Après délibération et sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal, avec une abstention, décide :

- de retenir le bureau d'études ALTEREO pour un montant HT de 33 026,00 Euros
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

DÉNOMINATION DES VOIES - ADRESSAGE « RUE DE JUILLET »

La réalisation d'un plan d'adressage est un élément indispensable pour le fonctionnement de nombreux services publics et privés (La Poste, services de secours, GPS, etc...) ainsi que pour le déploiement de la fibre optique.

Il est du ressort de la commune de réaliser ce plan d'adressage en procédant à la dénomination de l'ensemble des voies communales et à la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.

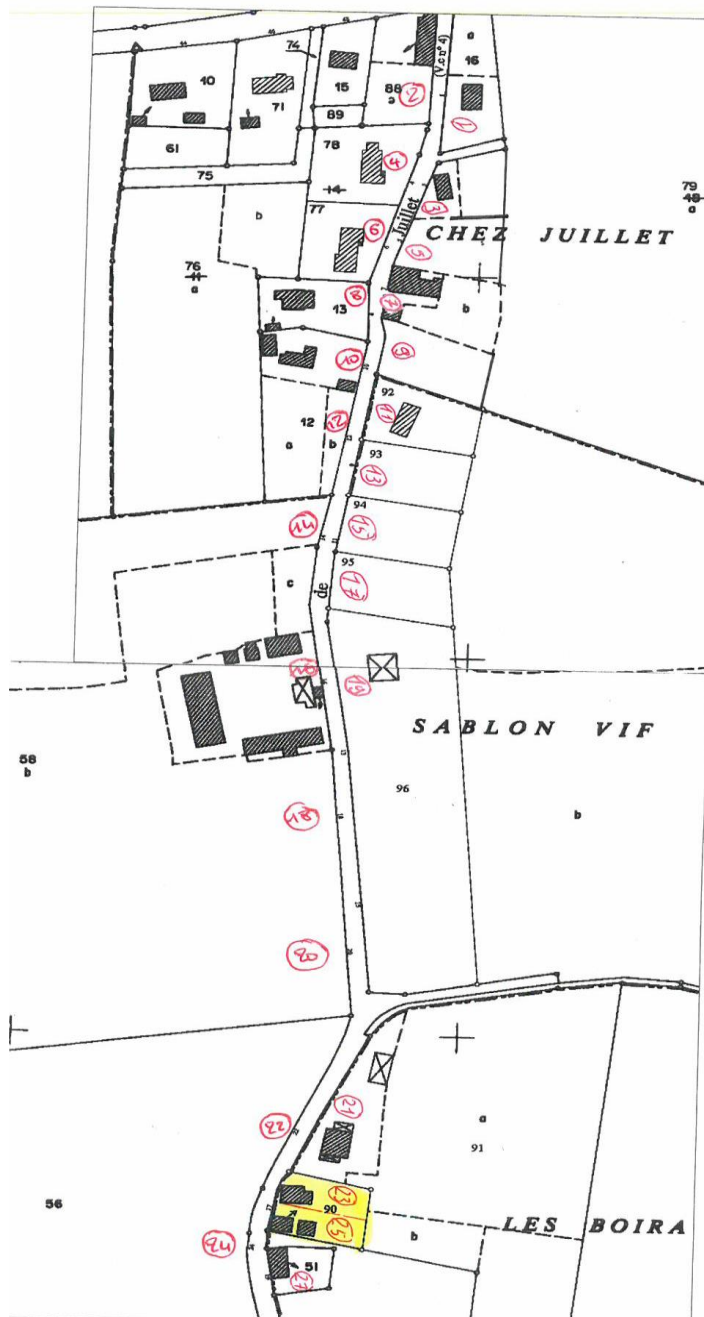
Constatant des anomalies de numérotation dans la « Rue de Juillet », il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de renuméroter cette rue de la façon suivante :

Cadastre	Numérotation Rue de Juillet	Complément D'adresse	Observations Propriétaires
ZK 16	N° 1		Consorts BROLLES
ZK 88	N° 2		Consorts AUDEBERT Terrain nu situé à l'angle de la « Route de Cindré »
ZK 110	N° 3		GUILLOT Michel
ZK 78	N° 4		CAILLOT / BOUILLOT
ZK 111	N° 5		GUILLOT Michel
ZK 77	N° 6		M. Mme CHELLES Denis

ZK 112	N° 7		GUILLOT Michel
ZK 13	N° 8		Consorts GIRAUD
ZK 113	N° 9		GUILLOT Michel
ZK 12	N° 10 et N° 12		Consorts DAUPRAT
ZK 92	N° 11		GEOFFROY / SAUVESTRE
ZK 93	N° 13		FOLTYN Jérôme
ZK 98	N° 14 + N° 16 + N° 18 + N° 20		Famille NEBOUT Gérard et Michel
ZK 94	N° 15		NEBOUT Michel
ZK 95	N° 17		CITTADINI / CHAPEIRA
ZK 96	N° 19	Sablon Vif	NEBOUT Michel
ZK 91	N° 21	Les Boirattes	BOYER Marie Chantal
ZK 56	N° 22 + N° 24		M. Mme SAUZET Bruno
ZK 90	N° 23 + N° 25	Les Boirattes	M. VAN TERHEIDEN Adrianus
ZK 51	N° 27	Les Boirattes	M. RYO Bernard

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: ZK, Feuille 01



REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉ PAR UN ÉLU

Madame le Maire rappelle aux élus que le quintette de cuivres de la Musique de l'Artillerie s'est produit à Boucé, le 11 Septembre dernier. Environ 50 personnes ont assisté à ce concert qui s'est déroulé sous le kiosque. Le cout de cette prestation pour la commune comprenait uniquement la prise en charge des repas des 6 musiciens, lesquels ont déjeuné au restaurant « La Truffade » à Montoldre.

Madame le Maire a avancé le coût de ces repas pour un montant de 186 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte de rembourser 186 € à Mme Roseline Gourdon (Maire)
- décide le mandatement administratif au compte 60632

ETUDE DE DIVERS DEVIS POUR TRAVAUX

Pompage et curage du réseau pluvial et eaux usées dans le lotissement : 2 devis ont été demandés, l'un à la SAVAC, l'autre à la SARL Vidange Gaume. Après échanges, le devis Gaume a été retenu pour un montant de 1 188,00 Euros TTC sous réserve de vérification du contenu de la prestation.

Achat de barrières de police : La commune de Boucé ne dispose pas de barrières et doit souvent avoir recours au prêt de ce matériel auprès des communes voisines d'où cette acquisition nécessaire. Après études de plusieurs propositions, le devis de la Sté Krömm est retenu pour un montant de 1 155,60 € TTC.

Remplacement du sol dans une classe à l'école : le revêtement du sol de la classe des GS (Grande Section) et CP a besoin d'être remplacé. Un devis est en cours auprès de l'enseigne Saint Maclou pour un montant TTC de 2 031,52 €, pose comprise. Il s'agit de la mise en place d'un sol en vinyle. Certains éléments du devis sont à revoir avec Saint Maclou avant accord.

Activités à l'étang du Moulin de la Presle : Madame le Maire fait le point sur les premières réponses suite au questionnaire adressé aux Boucétois (la date limite de réponse n'étant pas atteinte). Avant toute décision, il conviendrait de se rapprocher des autres communes environnantes possédant un étang afin de connaître leur mode de fonctionnement... Plusieurs activités autre que la pêche ont été proposées par les habitants de la commune.

Devis de fournitures de panneaux : un devis est en cours auprès de la Société Nadia Signalisation pour la fourniture :

- d'un panneau d'indication pour les sanitaires publics,
- de panonceaux numéros de maisons
- d'un portique de gabarit pour empêcher l'accès aux poids lourds sur le parking de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » - Partenariat Centre de Gestion / MNT : une évolution des conditions du contrat interviendra au 1 janvier 2022. La collectivité a le choix entre deux propositions :

- l'augmentation du taux de cotisation de 1,43% à 1,58% avec maintien du niveau d'indemnisation (95%)
- la diminution du niveau d'indemnisation de 95% à 90% avec baisse du taux à 1,41%.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal opte pour la première proposition (augmentation du taux et maintien du niveau d'indemnisation).

Pour rappel, ce contrat permet aux agents en situation d'arrêt de travail pour maladie pendant une période supérieure à 3 mois, de pouvoir bénéficier d'un complément de salaire.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 16 Novembre 2021 à 20h00